

Maisons Sport Santé :

Déploiement régional, profils et témoignages

Conférence Inovaé – 26 mai 2025

Marion ELISSALDE, Référente Nutrition ARS N-A
Richard LABARTHE, Référent sport santé bien-être, DRAJES N-A

Focus sur les MSS

Cadre juridique

LOI n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France

Code de la santé publique, Art. L. 1173-1.

Afin de faciliter et de promouvoir l'accès à l'activité physique et sportive à des fins de santé et à l'activité physique adaptée au sens de l'article L. 1172-1, la maison sport-santé assure des activités :

- « 1° D'accueil, d'information et d'orientation du public concernant la pratique de ces activités ;
- « 2° De mise en réseau et de formation des professionnels de santé, du social, du sport et de l'APA.

- Décret du 08 mars 2023 relatif à l'habilitation des MSS
- Arrêté du 25 avril 2023 portant cahier des charges des MSS et contenu du dossier de demande d'habilitation et de renouvellement d'habilitation

Déploiement régional

2019 -2022 : labellisations ; 2023 : habilitations

Fin 2023- mai 2025 : visites sur site de chacune des MSS

Prochaines étapes : Synthèse et préconisations (été 2025) - RDV régional des MSS (25-26 novembre)

Déploiement régional

59 MSS habilitées pour 5 ans

Habilitation pour 5 ans : 57 fin 2023, 2 nouvelles en 2024

+2 demandes en cours : -1 reconfiguration (Mérignac),
-1 nouvelle (Rions des Landes).

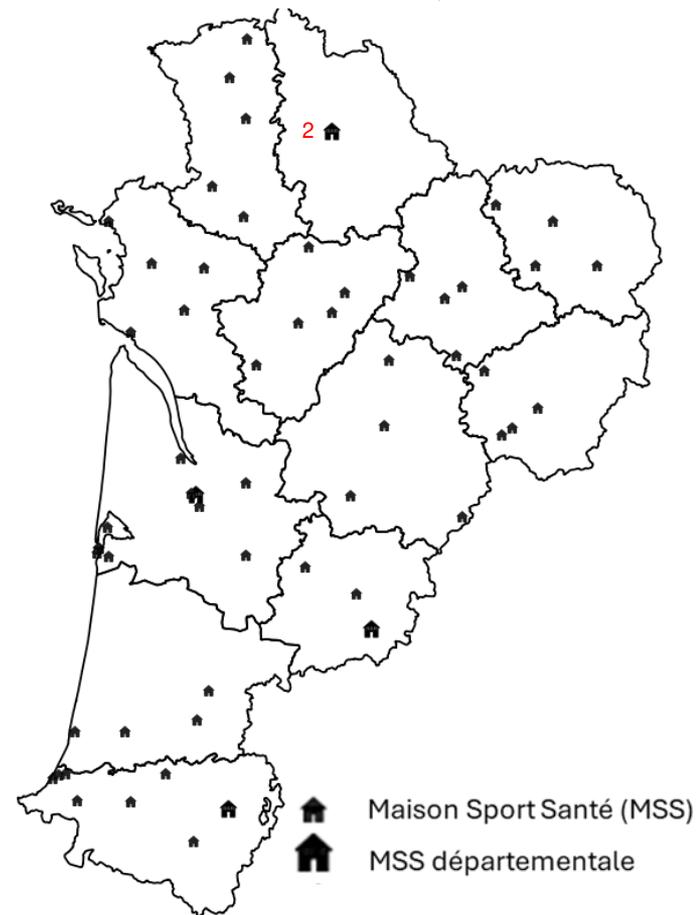
Caractéristiques :

- portages variés : structures de santé (CH, CPTS, SST), structures sportives, associations dédiées sport-santé, structures sociales, collectivités
- local ou départemental
- périmètres géographiques couverts

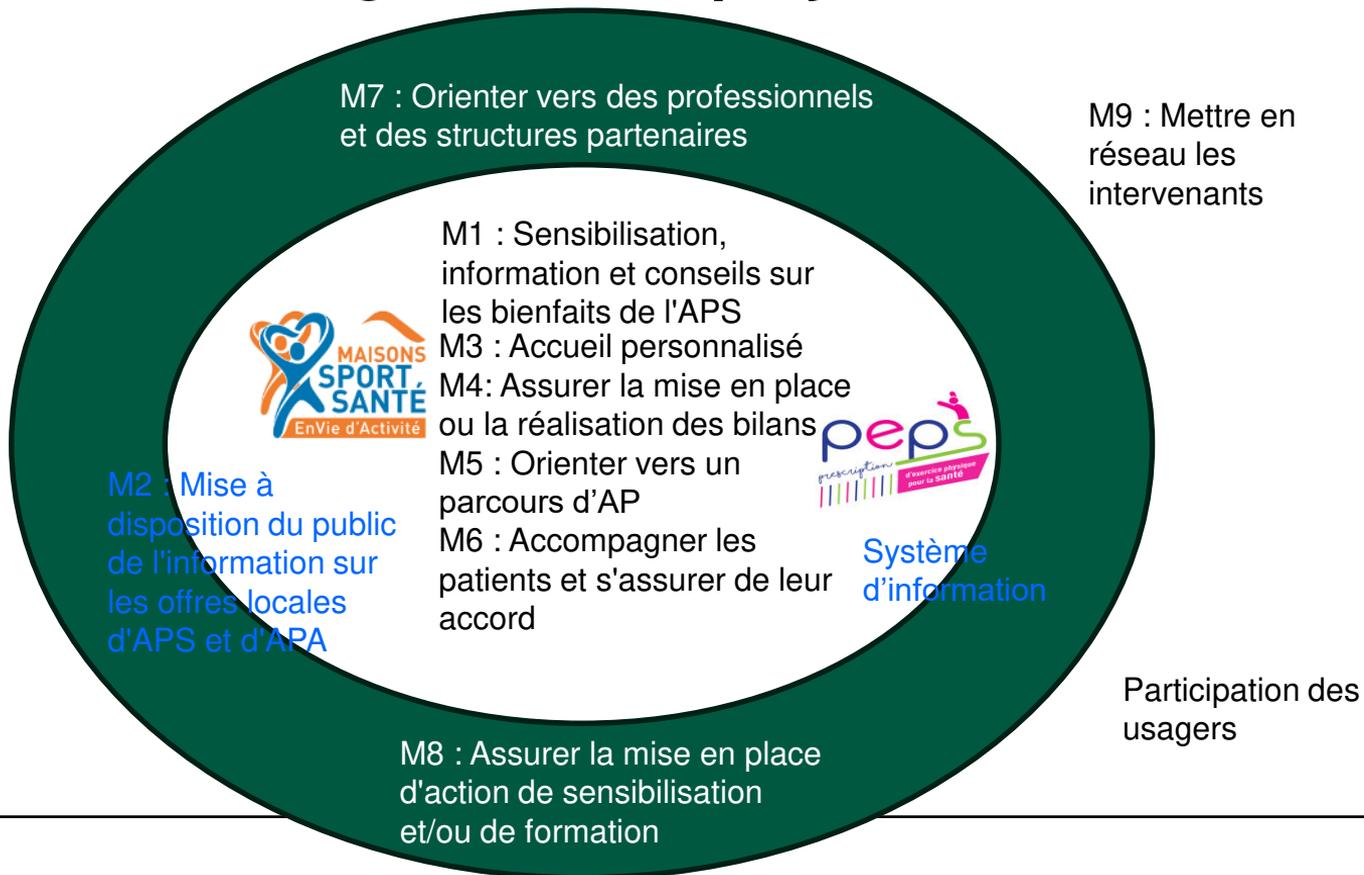
Financements en 2024 : 1 294 910€

ARS	DRAJES
34 MSS	52 MSS
566 910€	616 000€

- priorité aux projets PEPS (plateformes d'évaluation et ateliers passerelles)
- autres projets : AP PH, précarité, AP post passerelle PEPS, plan antichute
- fonctionnement/investissement (DRAJES)



Des missions variées inégalement déployées



Point saillant : des spécificités liées au portage des MSS

Nature du porteur	Atouts
Structures de santé (CH, CPTS, SST)	Mobilisation des pros de santé (selon structures) PEC cas complexes (intégrée, pluridisciplinaire)
Structures sportives	Offre étoffée
Associations dédiées sport-santé	Capacité à fédérer Visibilité - lisibilité
Structures sociales	« Rejoindre » publics éloignés su soin Porosité entre des accompagnements complémentaires (sociaux, éducatifs, insertion)
Collectivités	Capacité à fédérer, transversalité Plus de leviers (dont équipement, aménagement)